

# Conseil Municipal du 26 mai 2010

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
DU 26 MAI 2010

## COMPTE RENDU

**DATE DE CONVOCATION**  
**18 MAI 2010**

L'an deux mil dix  
le VINGT SIX MAI à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER,  
Maire.

**Étaient présents :**

M. René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT, Adjoints, Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM., Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 15**

**Absents excusés :**

MM. Pascal LELIEVRE, Christian de GRANDMAISON, François FILLON,  
RP Patrick HALA

**PRESENTS 11  
VOTANTS 14**

**Procurations :**

M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER  
M. Pascal LELIEVRE donne procuration à M. René TROTTIER  
M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M. Daniel BARBER

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle PANIER

## ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu du conseil du 4 mai 2010
2. Tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 5 juillet 2010
3. Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 5 juillet 2010
4. Choix de l'entreprise pour les travaux de démolition du bâtiment Bouhours et aménagement de la parcelle
5. Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'impostes à l'école
6. Choix de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage public allée du Guesclin
7. Participation à l'action audits énergétiques groupés du Pays Vallée de la Sarthe
8. Signature d'une convention de mandat avec le Pays Vallée de la Sarthe pour la réalisation d'audits énergétiques

### 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 MAI 2010 -

Le compte-rendu du conseil du 4 mai 2010 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

### 2 - TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE à compter du 5 juillet 2010

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas facturé pour les enfants depuis le 23 février 2009 est de 3.40 € (prix au ticket).

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2009, le Syndicat Mixte de Restauration, gestionnaire de la cuisine centrale, a augmenté le prix facturé aux communes, en le fixant à 3.70 € au lieu de 3.20 €, ce tarif est repassé à 3.50 € du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2009, puis à 3.55 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le prix de revient d'un repas pour la Commune de Solesmes s'élèvera ainsi en 2010 à plus de 7 € (frais de personnel compris).

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 5 juillet 2010 :

- **Enfants** : **3.50 €** (3,40 € depuis le 23 février 2009)  
Ce qui représente une augmentation de 2.94 % pour les repas enfants.
  
- **Enseignants** : **5.50 €** (5,40 € depuis le 23 février 2009)  
Ce qui représente une augmentation de 1.85 % pour les repas adultes.

### 3 - TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE à compter du 5 juillet 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté depuis 2007. Ils s'élevaient à

- La demi-heure 1.05 €
- L'heure 1.85 €
- Au-delà d'une heure 2,40 €

Compte tenu de la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de fixer le tarif de l'accueil périscolaire sur la base de la ½ heure,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif unique suivant, par demi-heure, à compter du 5 juillet 2010 : 1.00 €

Ce tarif s'applique pour l'accueil périscolaire :

- Du matin de 7 h 30 à 8 h 30
- Du midi Pour les pensionnaires du restaurant scolaire, le temps d'accueil périscolaire est de 2 x ½ h
- après Pour les enfants ne fréquentant pas la cantine, mais en accueil périscolaire avant ou leur repas : par ½ heure
- Du soir de 17 h à 18 h 30

### 4 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DU BATIMENT BOUHOURS ET AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil en date du 16 octobre 2009, dans le cadre de l'aménagement du mini giratoire au carrefour de la Butte afin d'améliorer la circulation dans ce secteur, il leur avait proposé, afin de compléter cet aménagement, d'acquérir une petite parcelle d'une vingtaine de m<sup>2</sup> située à l'angle de la route de la Chapelle du Chêne et de la rue de la Tournerie, occupée en totalité par un petit bâtiment qu'il conviendrait de démolir afin de permettre aux véhicules venant de la route de la Chapelle du Chêne d'avoir une meilleure visibilité. Il ajoute que l'espace ainsi dégagé pourrait être aménagé afin d'embellir ce carrefour.

## **Conseil Municipal du 26 mai 2010**

---

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2009, après bornage de la parcelle, il avait été décidé :

- d'acquérir auprès la parcelle
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de l'étude de Maître POUJADE, notaire à Sablé-sur-Sarthe
- de faire démolir le bâtiment existant
- d'effectuer les travaux de remise en état du site.

L'acte d'acquisition ayant été signé, les travaux prévus peuvent donc être envisagés. Ces travaux comprennent : La démolition du bâtiment en pierres, enlèvement des gravas, muret, pose de pierres. Concernant le pignon restant : échafaudage, démontage, piquetage, dégrossi et enduit. Piquetage muret, dégrossi, enduit ciment intérieur et extérieur à la chaux. Nettoyage du chantier.

A cette fin, deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre, mieux disante, de l'entreprise DA SOUSA SILVA Joaquim pour un montant TTC de 6 838.72 €.

### **5 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'IMPOSTES À L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux de rénovation des fenêtres à l'école Saint-Aquilin, commencés en 2009, il reste 6 impostes à remplacer.

Ces travaux comprennent :

Chassis fixe sur imposte en PVC blanc. Dormant rénovation, traverse haute cintrée. Vitrage isolant 4-16-4

Soit : 4 chassis fixe aspect 2 carreaux. Largeur : 1 075 mm Hauteur : 550 mm  
1 chassis fixe aspect 3 carreaux. Largeur : 1 380 mm Hauteur : 560 mm

Deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre, mieux disante, de l'entreprise MARTIN Pierre pour un montant de 4 664.40 € TTC,

### **6 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ALLÉE DU GUESCLIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'investissement 2010 il est prévu la rénovation de l'éclairage public allée du Guesclin.

Deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de retenir l'offre, mieux disante, de l'entreprise CITEOS pour un montant de 11 851.16 € TTC.

## **7 - PARTICIPATION À L'ACTION AUDITS ÉNERGÉTIQUES GROUPÉS DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE**

La prise en compte de la problématique énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités locales. Afin d'accompagner les communes du territoire dans la réalisation d'audits énergétiques de leurs bâtiments publics, le Pays Vallée de la Sarthe propose aux communes volontaires une action **d'audits énergétiques groupés**.

Un bureau d'études spécialisé va être missionné pour réaliser les audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments concernés.

La commune de SOLESMES souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier d'un audit énergétique sur la salle des fêtes et l'école.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'autoriser :

- à participer à l'action « audit énergétique groupé »,
- à faire réaliser les audits sur les bâtiments concernés.

Une convention de mandat, signée entre le Pays et la commune, validera les conditions du partenariat.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace celle prise lors de la réunion du 4 mai 2010.

## **8 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LE PAYS VALLEE DE LA SARTHE POUR LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES**

Faisant suite à la délibération de ce jour autorisant Monsieur le Maire à :

- A participer à l'action « audit énergétique groupé »,
- A faire réaliser les audits sur les bâtiments concernés.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Pays Vallée de la Sarthe propose de porter une action d'audits énergétiques groupés (passation du marché, suivi du dossier, recherches de subvention) afin d'accompagner les communes du territoire dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.

Une convention de mandat a été rédigée afin d'encadrer le partenariat entre le Pays et les communes, et identifier les engagements respectifs des différentes parties.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'autoriser :

- à donner mandat au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour passer et exécuter le marché relatif à la réalisation d'audits énergétiques
- à signer la convention de mandat qui encadre ce partenariat,
- à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.